

Séance ordinaire du 10 mars 2021 à 19 h 30

Tous les membres étaient présents sous la présidence de Mr RICHERT René, Maire, sauf :

Absents excusés : HRYCENKO Marie.

Absents non excusés : --

Conseillers absents ayant donné procuration : --

Secrétaire de séance : Rachel HUBSCH.

Date de la convocation : 04.03.2021

Lieu de séance : Club-house.

Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.

Aucune remarque n'étant formulée concernant les derniers comptes-rendus des séances du 11.02.2021, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Point rajouté à l'ordre du jour en début de séance : mobilité. Finalement reporté à la prochaine séance par manque d'éléments.

DECISIONS

DELIBERATION 2021-05

Objet : Budget primitif 2021

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de :

- voter le budget primitif 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Résultat reporté (002)	Total
Dépenses	707 488.00		707 488.00
Recettes	707 488.00		707 488.00

SECTION D'INVESTISSEMENT		Restes à réaliser	Résultats reportés 002 et 1068	Total
Dépenses	1 136 558.00		12 465.60	1 149 023.60
Recettes	1 024 460.80		124 562.80	1 149 023.60

DELIBERATION 2021-06

Objet : Travaux d'investissement 2021 hors restes à réaliser et remboursement d'emprunt

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de :

- retenir les travaux suivants pour les investissements de l'exercice 2021 :

ARTICLE	OPERATION	OBJET	MONTANT
2183	85	Ecole primaire - Equipement informatique	7 500.00 €
2184	85	Mairie - Equipement bureau	3 000.00 €
21318	86	Atelier - Aire de lavage	4 000.00 €
21318	86	Salle polyvalente - Travaux	798 000.00 €
21318	86	Salle polyvalente - Honoraires architecte	79 800.00 €
21318	86	Salle polyvalente - Honoraires organismes extérieurs	24 000.00 €
2158	85	Atelier-Tondeuse	1 100.00 €
2151	87	Voirie-Eclairage public - rue des Fleurs	19 000.00 €
204172	87	Voirie-Extension réseau rte Altenstadt - Assainissement	39 600.00 €
204172	87	Voirie-Extension réseau rte Altenstadt - Eau	20 900.00 €
204172	87	Voirie-Extension réseau rue Gare - Assainissement	26 400.00 €
204172	87	Voirie - Extension réseau rue Gare - Eau	14 000.00 €
TOTAL			1 037 300.00 €

- de verser au Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Région de Riedseltz (SIEARR), une subvention d'équipement (article 204172), au titre des travaux d'extension des réseaux eau et assainissement, respectivement pour la route d'Altenstadt et la rue de la Gare comme indiqué ci-dessus.

Il autorise Mr le Maire à lancer les travaux et à signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de ces travaux.

DELIBERATION 2021-07

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale – Fixation des taux des taxes foncières et de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2021

Par délibération en date du 10 mars 2020, le Conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe d'habitation :
- taxe foncière propriétés bâties : 13.65 %
- taxe foncière propriétés non bâties : 57.20 %
- CFE : 22.36 %

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du Département (13.17 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de : 26.82 % (soit le taux communal de 2020 : 13.65 % + le taux départemental de 2020 : 13.17 %).

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de :

- prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 : 13.65 % + 13.17 %),
- ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- TFPB : 26.82 %

- TFNB : 57.20 %

- CFE : 22.36 %

DELIBERATION 2021-08

Objet : Redevances télécoms 2021

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d' :

- Appliquer, pour l'année 2021 les montants plafonnés concernant les redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications qui sont les suivants :
- pour le passage sur les voies communales des câbles en sous-sol (par km linéaire et par artère) : **41.26 €**,
- pour les artères aériennes : **55.02 €**,
- emprise au sol : **27.51 €**

Le montant pour la redevance 2021 est de **438.56 €** et s'établit comme suit :

- artères aériennes : 1.959 km x 55.02 € soit 107.78 €
 - emprise au sol : 0.500 x 27.51 € = 13.75 €
 - artères en sous-sol : 7.685 km x 41.26 € soit 317.03 €
- TOTAL : 438.56 €**

DELIBERATION 2021-09

Objet : Demande de réduction du loyer annuel de la chasse.

Pour faire suite à la demande d'une réduction exceptionnelle du loyer annuel de la chasse en raison notamment de la crise sanitaire COVID 19 (pour rappel : lot 1 - 4 800 €),

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de :

- réduire le loyer annuel de la chasse lot 1 de 900 € pour l'année 2021 (soit 100 €/an sur location totale de 9 ans). Cette réduction correspond à 18.75 % du prix du loyer annuel et est soumise à conditions de résultat (retours d'informations réguliers, nombre de nuisibles supprimés...).

Le loyer annuel pour le lot 1 et concernant l'année 2021 est par conséquent ramené :
4 800 € - 900 € soit **3 900 €**.

DELIBERATION 2021-10

Objet : création d'un emploi d'adjoint technique non-titulaire – Accroissement saisonnier d'activité

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

- Créer un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet, en qualité de non-titulaire, pour un accroissement saisonnier d'activité.

Les attributions consisteront à assister l'adjoint technique en place durant la période printanière et estivale, et à le remplacer durant ses congés.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 20/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 330.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

DELIBERATION 2021-11

Objet : Délégation de signature à un membre du conseil municipal pour autorisation d'urbanisme au nom du maire

VU la déclaration préalable : DP 067 400 21 R0009, déposée par le Maire RICHERT René, en son nom personnel pour la construction d'une pergola.

VU que le Maire lui-même ne peut être l'auteur de la décision d'urbanisme et que par conséquent le Conseil municipal devra désigner un autre membre du Conseil municipal,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE AVEC 1 ABSTENTION de :

- désigner un autre membre, à savoir Mme PHILIPPS Astride, pour prendre et signer la décision.

INFORMATIONS

- Transfert fin mars 2021 de la mairie au 5, rue de la Gare (ancien Crédit Mutuel).
- Lotissement Tuileries.
- Demande d'informations au sujet de la collecte des déchets verre ?
- Etat annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein de leur conseil municipal, présenté pour information (loi 209-1461 du 27.12.2019). Cf. annexe

Le Conseil municipal prend acte des informations données et charge Mr le Maire de toutes les formalités.
La séance est levée à 22 h 30.

Prochaine séance le :

Il est rappelé, qu'en cas d'absence d'un conseiller municipal, les procurations sont à transmettre à la mairie, par écrit.

LEXIQUE

- * SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.
- * SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.
- * SIEARR : Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de la Région de Riedseltz.
- * CNAS : Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.
- * CCPW ou COM COM : Communauté des Communes du Pays de Wissembourg.
- * SMICTOM : Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Tri des Ordures Ménagères.
- * DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (subvention de l'Etat).
- * CEE : Certificats d'Economie d'Energie.

ANNEXE

ETAT ANNUEL DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DE TOUTES NATURES PERCUES PAR LES ELUS SIEGANT AU SEIN DE LEUR CONSEIL

ANNEE 2020 – Montants bruts

Texte de référence : articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi 2019-1461 du 27.12.2019 relative à l'Engagement et à la Proximité, codifiés dans le code général des collectivités territoriales.

Cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal ou communautaire avant l'examen du budget pour l'exercice suivant. Ne fait pas l'objet d'un vote.

Nom/Fonctions	Maire Riedseltz	Vice-Président Communauté Communes Pays de Wissembourg	Vice-Président du Syndicat Mixte d'Eau Potable	Vice-Président Syndicat Inter Eaux et Asst de la Région de Riedseltz	Adjoint au maire Riedseltz
RICHERT René	2006.93 €	802.38 €	398.27 €		
GRIMM Joseph				263.31	770.10
PHILIPPS Astride					770.10
GENTNER Corinne					770.10

SIGNATURE DU REGISTRE :

1. RICHERT René	
2. BEIL Thierry	
3. GRIMM Joseph	
4. SCHUELLER Rébecca	
5. MAIGNE Claude	
6. CONTAL André	
7. PHILIPPS Astride	
8. KOLB Sabine	
9. ACHOUR Marie-Josée	
10. GRUNER Geoffrey	
11. GENTNER Corinne	
12. LUTZ Mathieu	
13. BRENCKLE Aline	
14. HRYCENKO Marie	
15. BALL Sébastien	